

# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## RÉUNION du 29 MAI 2019

Daniel CHABÉ /Saliha BRADAÏ

- Convocation : 21 mai 2019
- Affichage : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

**Nombre de membres élus en exercice : 12**

**Sont présents (9)**

**Messieurs :** LÉGER Bruno, LACASSE Philippe, CHABÉ Daniel, LEROY Dominique, CHARLIER Jean et GHELEIN Didier.

**Mesdames :** LE RAT Nicole, DELALANDRE Laëtitia et ANGER Douce (*arrivée à 19 h 25*).

**Absents excusés (3) :**

Marie-France FEURAY donne pouvoir à M. Bruno LEGER  
Anne-Claire GAULIARD et Éric MONCHATRE

**Secrétaire de séance :** Daniel CHABÉ

### **Ordre du jour**

- Avis sur le PLU de La Rue-Saint-Pierre qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire Inter Caux Vexin.

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a un point à ajouter à l'ordre du jour : il s'agit de la convention pour l'achèvement par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin de la procédure de révision du POS en PLU de la Commune de La Rue-Saint-Pierre.

Les conseillers sont d'accord pour ajouter ce point à délibérer.

**Délibération : Avis sur le P.L.U. de la Commune de La Rue-Saint-Pierre qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire Inter Caux Vexin.**

Suite à l'avis défavorable de la Préfecture sur le projet PLU arrêté le 12 décembre 2016, plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de prendre en compte les remarques émises.

Monsieur le Maire présente les nouveaux documents élaborés par le Cabinet Espac'Urba :

- Rapport de présentation
- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Charte paysagère
- Règlement et emplacements réservés
- Plan de zonage
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Annexes (réseaux eau potable et assainissement, etc...).

Plusieurs remarques ont été émises :

M. CHABÉ est surpris de voir sur le plan « Analyse foncière » la présence d'une dent creuse au Hameau de l'Épinay. Il constate certaines anomalies.  
Par ailleurs, les conseillers remarquent que certains points sont difficiles à comprendre avec toutes les modifications qui ont été effectuées.  
Débat sur divers aspects.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, émettent **un avis favorable** sur le dossier PLU tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire Inter Caux Vexin lors de sa prochaine séance.

- **VOTE : 1 Abstention (Dominique LEROY) - 0 CONTRE - 9 POUR**

**Délibération : Convention pour l'achèvement par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin de la procédure de révision du POS en PLU de la Commune de La Rue-Saint-Pierre.**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCIV) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Rue Saint-Pierre en date du 12 décembre 2016 portant sur l'arrêt du projet du PLU de la Commune ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 mars 2017 décidant la poursuite des procédures en cours ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Rue Saint Pierre en date du 26 juin 2018 portant sur le choix des zones à urbaniser ;

Après avoir pris connaissance de la convention établie par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin fixant les modalités d'achèvement de la procédure de révision du POS en PLU de la Commune de La Rue-Saint-Pierre par la CCIV.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident la convention d'achèvement de la procédure de révision du POS en PLU de la Commune de La Rue Saint Pierre par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, ci-jointe annexée, et autorisent Monsieur le Maire à signer.

Le coût de 11 232 € TTC sera à la charge de la Commune.

- **VOTE : 0 Abstention - 0 CONTRE - 10 POUR**

Prochain Conseil Municipal : vendredi 28 juin 2019 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 15.